



31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

contact@solidaires.org

fb: @USolidaires

Site : www.solidaires.org

Twitter: @UnionSolidaires

Mars 2020

Covid-19 :

Battantes face à la crise, gagnantes pour nos droits !

La crise du coronavirus impacte tout le monde, mais certaines plus que d'autres ! La situation d'« état d'urgence sanitaire » décidé par le gouvernement accentue des inégalités liées au patriarcat et à la répartition genrée des rôles, déjà bien ancrées. En outre, le confinement renforce la vulnérabilité des femmes victimes de violences dans la sphère domestique.

Plus on vit dans la précarité, plus on est exposée aux effets sanitaires et sociaux de cette pandémie, qui révèle toutes les incohérences et inégalités politiques, économiques et sociales de nos sociétés. C'est bien à la fois contre le patriarcat et le capitalisme qu'il faut lutter, et la crise sanitaire ne doit en aucun cas servir de prétexte pour casser nos droits et nos solidarités.

Sur tous les fronts, pendant le confinement aussi

Alors que les femmes occupent la majorité des emplois à temps partiels, gagnent 19 % de moins que les hommes et accomplissent en moyenne 1h30 de plus de tâches domestiques que leur conjoint, il y a de grandes chances que leur incombe la garde des enfants, l'aide au travail scolaire, la majorité des travaux du foyer, les soins aux personnes âgées et donc une charge mentale démultipliée en plus de leur propre télétravail s'il a été mis en place par leur employeur. Et que va-t-il advenir des mères isolées ou séparées avec un ex-conjoint défaillant ?

Si l'on doit toujours revendiquer l'égalité répartition du travail domestique, et des services publics de proximité de la petite enfance et d'aide aux personnes en perte d'autonomie, il faut faire connaître de nos collègues et reconnaître par les employeurs par exemple :

- le recours à l'arrêt de travail pour garde d'enfant dans le privé peut être fractionné, ou partagé pour que les deux parents en bénéficient à tour de rôle. Même lorsque le télétravail est techniquement possible, rien n'empêche de tenter de négocier l'arrêt de travail pour garde d'enfant : télétravailler et s'occuper d'enfant est très souvent ingérable, surtout dans la durée ! Dans la fonction publique, les autorisations d'absence pour garde d'enfants ne génèrent pas de RTT ! A savoir aussi pour la répartition de la garde au sein des couples ! Et là aussi il faut marteler que le télétravail n'est pas compatible avec une garde de ses enfants.
- l'aménagement des horaires de travail, en présentiel ou en télétravail.

Les femmes sur le terrain et en première ligne face au COVID-19

Assistants maternelles à la capacité d'accueil augmentée, agentes d'entretien, aides à domicile, soignantes hospitalières ou en ville, professeures en présentiel auprès d'enfants de soignant·es, caissières... ces femmes